

MOUSSE INSECTICIDE GUEPES ET FRELONS



- ▶ **Aérosol puissant avec valve «spéciale» permettant d'opérer en toute sécurité à une distance d'environ 3 m.**
- ▶ **Pulvérisation sous forme de mousse formant une barrière permettant de neutraliser le nid de guêpes et empêcher toute fuite.**
- ▶ **La diffusion spéciale permet de traiter les zones difficiles telles que les greniers, les fissures, les gouttières, sous les bardeaux, sous les rebords de fenêtre, à l'intérieur de la végétation ou des arbres, etc.**
- ▶ **Efficace sur les guêpes, frelons, frelons asiatiques.**

UTILISATEURS

Pompiers, sociétés d'autoroute, services de maintenance, maçons, couvreurs, plombiers, sociétés d'espaces verts, etc.

APPLICATION

Agiter l'aérosol avant utilisation. De préférence, traiter les premières heures de la journée ou tard le soir, quand les guêpes ou frelons sont à l'intérieur du nid. Porter un équipement de protection individuelle.

Au court du traitement, rester à une distance de l'ordre de 3 mètres de la zone à traiter. Vaporiser directement le jet de mousse sur le nid en le recouvrant complètement.

Renouveler le traitement quelques jours après si nécessaire.

Si le nid est situé dans des cavités ou évidements, traiter la zone d'entrée et/ou de sortie des insectes en tentant d'appliquer de la mousse à l'intérieur.

CARACTERISTIQUES

Aspect : mousse blanche crème.

Gaz propulseur : butane / propane.

Volume net : 750 ml.

Produit biocide insecticide TP 18.

MATIERES ACTIVES

D-trans tétraméthrine (CAS n°1166-46-7) : 0.15% m/m.

1R-trans phénothrine (CAS n° 26046-85-5) : 0.15% m/m.

CONDITIONS D'EMPLOI

Ne pas pulvériser à proximité des appareils électriques sous tension. Ne pas manger, boire, ou fumer pendant l'utilisation. Avant l'utilisation, veiller à évacuer toute personne ou animal de la zone à traiter. Utiliser les biocides avec précautions, avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

Se reporter aux précautions d'emploi figurant sur l'emballage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée par toute application non conforme à nos instructions.

D2943-0119



Les marques déposées Zep sont la propriété de Zep IP Holding LLC et sont utilisées sous licence limitée avec leur permission.

EPI : pour votre protection individuelle et vos vêtements de travail adaptés à votre activité, nous vous recommandons la société  www.pro5.fr

PROTECTION PRÉCONISÉE : gants, lunettes, vêtements de protection.

